

**COMPTE-RENDU DE LA S ANCE ORDINAIRE DE CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 1ER AVRIL 2025**

Membres									Date de convocation
En exercice :	11	Pr�sents :	8	Excus�s :	3	Absent :	0	Votant :	10
									27/03/2025

L'an deux mille vingt-quatre le 1er Avril   18H30, Le Conseil municipal de la commune, r guli rement convoqu , s'est r uni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses s ances, sous la pr sidence de Monsieur Alban VOSSION, Maire.

Pr sents : Mrs Alban VOSSION, Claude BOURDON, Gianni FERRO, Bernard LAPIERRE, Thomas ROLLET, Batiste FAVIER, Mmes Isabelle BERGER, C line JACQUOT.

Excus s : M. Pierre LANEYRIE (a donn  pouvoir   M. Claude BOURDON)
Mme Marie-Agn s TROUILLET (a donn  pouvoir   Mme Isabelle BERGER)
M. Jean-Claude LAPIERRE

Absent : /

Secr taire de s ance : M. Alban VOSSION.

1) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL 2024

Apr s la sortie de Monsieur le Maire, Monsieur Gianni FERRO, 2 me adjoint au Maire, pr sente le compte administratif 2024.

Il pr sente un r sultat exc dentaire total de : 309 295.40  , dont 568 957.59   en Fonctionnement et – 259 662.19  en Investissement.

Le montant des Restes   r aliser s' l ve   236 181.00   en d penses d'investissement et 135 424.00   en recettes d'investissement.

Monsieur le Maire s' tant retir , le conseil donne son approbation sur le Compte Administratif 2024   l'unanimit  des membres pr sents et d cide d'affecter l'exc dent de la mani re suivante :

Au compte 1068 (Exc dent de fonctionnement capitalis s) : 360 419.19  

Au compte 002 (Exc dent de Fonctionnement report ) : 208 538.40  

Le compte administratif  tant vot , Monsieur le Maire revient et reprend la pr sidence de la s ance pour aborder les questions suivantes.

2) VOTE DU COMPTE DE GESTION COMMUNAL 2024

Le conseil prend connaissance du compte de gestion 2024 tenu par Monsieur Henri FONTANY, chef du Service de gestion comptable M con Amendes.

Celui-ci  tant identique au compte administratif de la commune, le conseil, apr s en avoir d lib r  d cide,   l'unanimit , de l'approuver.

3) VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL DE 2025

Messieurs Gianni FERRO et Alban VOSSION pr sentent au conseil municipal le budget primitif de l'ann e 2025 avec en Fonctionnement un total de d penses de 729 132.40   et en Investissement un total de d penses de 839 845.19  . Les d penses s' quilibrent avec les recettes. Apr s en avoir d lib r ,   l'unanimit , le conseil adopte le budget primitif de 2025 dont la synth se est expos e ci-apr s (le budget primitif 2025 est consultable en Mairie).

BP SOLUTRE**2025****FONCTIONNEMENT****DEPENSES****RECETTES**

011 charges générales	150 133,00	70 Produits de services	2 465,00
012 Personnel et cotis	164 000,00	73 DSC MBA	7 256,00
65 Elus et contingent	83 570,00	731 Fiscalité Locale	386 166,00
66111 Intérêts emprunts	2 500,00	74 Dotations et part.	52 480,00
014 ACTP – FPIC MBA	25 000,00	752 Baux et locations	69 602,00
68 Dotations aux provisions	500,40	75888 Estim. bulletin	2 625,00
Amortissements 6811-042	7 809,00		
S/total	433 512,40	S/total	520 594,00
EXCEDENT	87 081,60	002 EXC FONC REPORTE	208 538,40
023 Virement à SI	295 620,00		
	729 132,40	TOTAL	729 132,40

INVESTISSEMENT

165 Dépôts et cautions	1 695,00	165 Dépôts et caut reçus	1 695,00
1641 Capital emprunts	30 000,00	1068	360 419,19
203 Etudes	60 000,00	Amortissements 28-040	7 809,00
204181 SYDESL	38 300,00	10222 FCTVA	33 588,00
21 Immo corporelles	214 006,19	13 Subvention MBA	5 290,00
RAR DEPENSES	236 181,00	RAR RECETTES	135 424,00
S/total	580 182,19	S/total	544 225,19
		001-EXCEDENT	0,00
001 DEFICIT Inv	259 663,00	021 Virement de la SF	295 620,00
	839 845,19	TOTAL	839 845,19

Résultat clôture 2023	Affectation 2024	Résultat 2024	Résultat clôture 2024
-226 143,04		-33 519,15	-259 662,19 <i>inv.</i>
572 010,10	170 976,04	167 923,53	568 957,59 <i>fonct.</i>
345 867,06		134 404,38	309 295,40
		RAR DEPENSES	236 181,00
		RAR RECETTES	135 424,00
		EX INV REPORTE 001	-360 419,19
		EXC FONC REPORTE 002	208 538,40

4) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2024 (ETAT 1259)

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Afin de ne pas infliger une pression fiscale supplémentaire à la population, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter et de maintenir les taux actuels.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- ◆ taxe foncière sur les propriétés bâties : 39,81 %
- ◆ taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,92 %
- ◆ taxe d'habitation sur les résidences : 14,42%

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de délibération.

5) ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNALES POUR 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'inscrire à l'article 65748, un montant de 400€ et d'allouer les subventions suivantes :

Association	Montant de la subvention
ADMR (Association du Service à domicile)	300 €
FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie, du Maroc et de Tunisie)	50 €
Eau Vive Animation	50 €

6) MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Monsieur le Maire propose de modifier la délibération du Régime indemnitaire pour intégrer le cadre d'emploi des rédacteurs et d'étendre le RIFSSEP aux agents contractuels.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'attribuer le RIFSSEP (IFSE et CIA) aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel ainsi qu'aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel

Les cadres d'emplois concernés par le RIFSSEP pour l'attribution de l'IFSE et du CIA sont :

- ❖ les secrétaires de mairie
- ❖ les rédacteurs territoriaux
- ❖ les adjoints administratifs territoriaux
- ❖ les adjoints techniques territoriaux

7) MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de créer un second poste de Rédacteur afin de permettre l'emploi d'une nouvelle secrétaire de Mairie appelée à remplacer Madame KANELAKIS qui fera valoir ses droits à la retraite en avril 2026. La diversité du métier de secrétaire de Mairie rurale implique que la nouvelle secrétaire puisse être formée pendant une durée de 6 mois pour être autonome.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer ce deuxième poste de Rédacteur et de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

LIBELLE EMPLOI	GRADE	POSTE POURVU	POSSIBILITÉ POURVOIR EMPLOI PAR UN NON TITULAIRE ART. 3-3	POSTE VACANT	DURÉE TEMPS DE TRAVAIL HEBDO-MADAIRE
Secrétaire Générale de Mairie	Rédacteur	1	OUI	NON	TC 35H00
Secrétaire Générale De Mairie	Rédacteur	0	OUI	OUI	TC 35H00
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique territorial (1ère - 2ème classe)	1	OUI	NON	TC 35h00
Agent polyvalent des services techniques	Adjoint technique territorial (1ère - 2ème classe, Principal 1ère et 2ème classe)	1	OUI	NON	TNC 20h00
Agent d'entretien	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	OUI	NON	TNC 11H30 (annualisé)

8) DEVIS POUR JEUX D'ECOLE EN PEINTURE

Monsieur Gianni FERRO propose d'installer des jeux en peinture dans la cour de la garderie périscolaire. A cet effet, il présente le devis reçu de l'entreprise SIGNAL 71. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner son accord et d'autoriser le Maire à signer le devis d'un montant HT de 1 100.00€ (TTC : 1 320.00€) et tous documents se rapportant à cette opération.

9) QUESTIONS DIVERSES / TOUR DE TABLE

FORMATION MAIRES RURAUX

Monsieur Alban VOSSION informe le conseil de la délocalisation à SOLUTRE-POUILLY de la formation « DERUMAC » des 17 et 18 Mars dernier. Il précise que le déroulement de cette formation dans les locaux de la Mairie, n'a, bien-entendu, eu aucune incidence financière pour la commune. Les 11 participants, venus de la France entière, ont apprécié le village et l'accueil Solutréen !

Monsieur le Maire rappelle au conseil, qu'il participe à une formation diplômante à destination des élus des territoires ruraux, délivrée par Sciences Po LYON et labellisée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF). L'obtention du DERUMAC (Diplôme d'établissement Ruralité et mandat communal) sanctionnera cette formation d'une durée de 4 ans, débutée le 17 juin 2024.

Cette formation a été imaginée pour répondre aux besoins spécifiques des élus des communes rurales de toute la France. Ce parcours allie l'acquisition de fondamentaux de l'exercice d'un mandat électif à une formation axée sur le pilotage du développement d'une commune au cœur du territoire. Elle vise à accompagner les élus dans l'exercice de leur fonctions communales et intercommunales.

LE PETIT TRAIN TOURISTIQUE

Monsieur le Maire participera au point presse relatif à l'inauguration du petit train touristique communautaire 100% électrique le vendredi 11 avril 2025 prochain. Acheté par MBA et mis à disposition, contre un loyer, à l'office du tourisme, ce petit train sera mis en service très prochainement. Sa vocation est de faire découvrir le territoire autrement. Il sillonnera donc les villages environnants pour arriver jusqu'au pied de la Roche.

RENCONTRE AVEC LA BRIGADE DE GENDARMERIE DE PIERRECLOS

Une rencontre a été organisée en Mairie le 14 Mars dernier avec la Brigade de Gendarmerie de PIERRECLOS afin de faire un point annuel.

Des vols sur le parking sont constatés.

Monsieur le Maire indique que chacun peut contribuer à la sécurité de la commune et qu'il ne faut pas hésiter à signaler des faits qui semblent suspects. A ce titre, le Major COCHELIN indique qu'un signalement a permis l'interpellation d'un individu sur des vols perpétrés en 2024.

BIENVENUE A MONSIEUR MICHEL MEYLAN : NOUVEAU CANTONNIER

La municipalité souhaite la bienvenue à son nouveau cantonnier : Monsieur Michel MEYLAN a pris ses fonctions ce jour, il est employé à temps non-complet (20 heures hebdomadaires).

MARIANNES DU CIVISME

La commune de SOLUTRE-POUILLY est lauréate de l'opération « Mariannes du Civisme 2024 » pour son taux de participation élevé aux élections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024.

A cet effet, une cérémonie de remise des trophées et diplômes a eu lieu dans les salons de la Préfecture de Saône et Loire à Mâcon le 6 Mars dernier. Monsieur le Maire s'est rendu à la cérémonie, accompagné du plus jeune électeur de la commune : Monsieur Simon BERNAY.

AIDES ET CONSEIL POUR LES RENOVATIONS DES HABITANTS

Par où commencer ? Qui contacter ? Y a-t-il des aides financières pour les travaux que vous envisagez... Autant de questions auxquelles les conseillers du PETR Mâconnais Sud Bourgogne pourront répondre.

Brice et Lucette vous accompagnent.

Permanence téléphonique : du lundi au vendredi de 14h à 17h - ☎ 03 85 21 05 41

renovation@maconnais-sud-bourgogne.fr

POINT SUR LES CONTRATS D'ENERGIE DE LA COMMUNE (ELECTRICITE – GAZ)

Monsieur Gianni FERRO rappelle au conseil que la commune est titulaire de deux types de contrats :

- contrats pour l'électricité des bâtiments communaux, au tarif réglementé, à conserver en l'état.
- contrat pour l'éclairage public avec le Groupement de commandes du SYDESL.

Pour les contrats Gaz, une hausse des tarifs de +/- 10% est à prévoir. La fin du tarif réglementé du gaz naturel interviendra le 30 novembre 2025. La commune devra avoir conclu un nouveau contrat auprès du fournisseur de son choix pour éviter toute interruption. Une rencontre avec le SYDESL est prévue en septembre à ce sujet.

VOIRIE : TRAVAUX MURS DES BERTHELOTS – ENTRETIEN DES FOSSES – PROBLEME CANALISATION EAU PLUVIALE

Monsieur Claude BOURDON indique que les travaux des murs N° 2, 3 et 4 se terminent, la réception des travaux aura lieu le 10 avril prochain. L'habillage du mur N° 1 débutera à partir du 10 avril pour une durée de 3 semaines environ. Pour ne pas gêner les viticulteurs, les travaux seront interrompus fin avril et reprendront après les vendanges.

Les travaux d'entretien des fossés viennent d'être réalisés par l'agent communal. Une mini-pelle a été louée à cet effet.

Un trou sur la chaussée, devant le lavoir, rue de l'école a été découvert. Une canalisation d'eau pluviale est percée. Monsieur Claude BOURDON a signalé ce problème à la Direction du Grand Cycle de l'eau de MBA. Une intervention sera programmée pendant les prochaines vacances scolaires.

CHAUDIERE LOGEMENT COMMUNAL

La chaudière du logement communal n° 1 est toujours en panne malgré plusieurs interventions. Le problème viendrait d'un capteur électronique que l'entreprise AGC TOUZOT changera dès réception de la pièce.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU

VOSSION Alban		ROLLET Thomas	
BOURDON Claude		BERGER Isabelle	
FERRO Gianni		LAPIERRE Jean-Claude	
LAPIERRE Bernard		Céline JACQUOT	
LANEYRIE Pierre	Excusé (pouvoir à Claude BOURDON)	Batiste FAVIER	
TROUILLET Marie-Agnès	Excusée (pouvoir à Isabelle BERGER)		

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

2025/013	Vote du Compte Administratif communal 2024	2025/018	Modification de la délibération du Régime indemnitaire RIFSSEP (intégration cadre d'emploi des rédacteurs et agents contractuels)
2025/014	Vote du Compte de gestion 2024	2025/019	Création d'un second poste de rédacteur
2025/015	Vote du Budget Primitif communal de 2025	2025/020	Mise à jour du tableau des effectifs
2025/016	Vote des taux d'imposition communaux 2025 (état 1259)	2025/021	Devis pour les jeux en peinture
2025/017	Attribution des subventions communales 2025		

La Prochaine réunion ordinaire du conseil est fixée le Mardi 6 Mai 2025 à 18H30 à la mairie

La séance est levée à 21H20.